



**Communiqué de presse
Diffusion immédiate**

Politique de souveraineté alimentaire
**Le gouvernement devra faire ses preuves en
développement durable**

Drummondville, 17 mai 2013 – Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a reçu avec un certain enthousiasme les orientations proposées par le gouvernement du Québec dans le cadre de la nouvelle Politique de souveraineté alimentaire dévoilée le 16 mai dernier. Au-delà des bonnes intentions qui y sont exposées, le CRECQ y dénote toutefois des lacunes en matière de développement durable.

Un soutien nécessaire aux producteurs

La politique démontre clairement une volonté de vouloir améliorer les conditions des agriculteurs. Le CRECQ est heureux de constater que plusieurs mesures d'accompagnement devraient être accrues au cours des prochaines années. « En participant sur différentes tables de concertation en agriculture, nous pouvons constater la volonté de la majorité des agriculteurs de vouloir protéger l'environnement, mais dans les conditions actuelles, il est nécessaire de les soutenir financièrement et techniquement pour y arriver », affirme Isabelle Bonsant, directrice du CRECQ.

Par contre, sachant que cette politique doit servir de base à l'élaboration d'un futur plan d'action, l'organisme centricois désire attirer l'attention, en particulier, sur deux aspects qui devraient y être intégrés : la capacité de support des bassins versants et les OGM.

Rien sur la volonté de respecter la capacité de support des écosystèmes

Pour assurer une meilleure protection de l'environnement, le CRECQ reconnaît la pertinence de plusieurs outils proposés dans la politique, mais l'organisme déplore toutefois que la politique ne prenne pas en compte, entre autres, la capacité de support des bassins versants et de leurs écosystèmes. La capacité de support représente le seuil maximal au-delà duquel les écosystèmes ne peuvent se régénérer, et constitue donc un critère incontournable de développement durable qui devrait encadrer tous les secteurs d'activités sur le territoire (résidentiel, agricole, industriel, etc.).

L'enjeu environnemental des OGM

De plus, la politique reste pratiquement muette sur les problématiques éthiques et environnementales liées aux organismes transgéniques et au brevetage du vivant. Le CRECQ croit que l'utilisation d'OGM devrait être soumise au principe de précaution, et que par conséquent, on s'abstienne de les utiliser tant et aussi longtemps que l'on ne dispose pas de preuves scientifiques sérieuses de leur innocuité. Parallèlement, dans l'attente de décisions éclairées sur les OGM, le CRECQ considère qu'il est urgent de se doter d'une politique de conservation du patrimoine génétique.

Produits locaux

Le CRECQ se réjouit du souhait gouvernemental de voir augmenter la consommation des produits locaux. Par contre, en ce qui concerne la promotion de l'achat de produits du Québec auprès des consommateurs et détaillants, la politique s'en remet surtout à différentes mesures d'information et de sensibilisation. « *Nous aurions apprécié que le gouvernement aille beaucoup plus loin en imposant, par exemple, le respect de normes minimales de présentation et de mise en valeur des produits québécois directement sur les lieux de vente au détail* », de déclarer Renée Levasseur, administratrice du CRECQ. Le CRECQ croit, en effet, que les détaillants en alimentation pourraient en faire davantage à ce chapitre sans enfreindre les accords internationaux sur le commerce.

Pour information :

Éric Perreault
CRECQ
819 475-1048 #212
eric.perreault@crecq.qc.ca